



Charte et formulaire fée-sourire

Le présent document permet d'informer les fées-sourire des conditions dans lesquelles ils/ elles pourront fournir un gâteau à titre gracieux à un enfant malade.

Ce document devra être signé par le/ la fée-sourire lors de sa déclaration en tant que fée-sourire. La signature vaut comme attestation de lecture du document et acceptation des conditions.

- **Comment puis-je devenir fée-sourire ?**

Toutes les personnes passionnées de pâtisseries et souhaitant apporter un peu de réconfort aux enfants et aux familles d'enfants malades ou handicapés et qui sont membres de l'association (remplir le formulaire pour devenir membre).

Il suffit de remplir le formulaire à la fin de ce document pour intégrer notre base de données.

Afin d'intégrer notre équipe de fées-sourire nous vous demanderons de nous fournir des photos de vos réalisations ou bien un lien vers votre page Facebook ou votre site internet.

Si nous ne recevons pas ces informations, vous ne pourrez pas intégrer notre équipe de fées-sourire.

- **Comment choisissez-vous l'enfant qui va bénéficier du gâteau ?**

Nous souhaitons fournir un gâteau à tous les enfants souffrant d'une maladie grave ou d'un handicap important. Le gâteau est à destination de l'enfant malade ou de ses frères et sœurs à condition que la demande soit intervenue pour le 18^{ème} anniversaire au plus tard.

- **Combien de temps à l'avance serai-je prévenu ?**

Nous essayons de planifier autant que possible les demandes. Nous demandons aux familles de nous prévenir au minimum 2 mois à l'avance mais nous pouvons avoir des demandes seulement 1 mois avant.

En cas de désistement d'une fée-sourire, le délai peut être extrêmement raccourci.

- **Suis-je obligé de répondre à vos demandes ?**

Vous ne serez jamais obligé d'accepter nos demandes, nous allons essayer d'avoir un réseau de fées-sourire le plus fourni possible et nous vous demandons de nous répondre rapidement lors d'une sollicitation afin que nous puissions le cas échéant rechercher une autre fée-sourire.

Nous vous demandons de nous répondre, lors d'une sollicitation dans les 24 à 48 h. Ceci nous laisse la chance de contacter une autre fée-sourire.

Si nous étions contactés à moins d'un mois de la livraison d'un gâteau, nous enverrons la demande vers plusieurs fées-sourire et le premier qui répondra sera la fée-sourire qui produira le gâteau

- **Que faire si une famille me contacte directement ?**

Si une famille vous contacte directement, renvoyez les vers notre page Facebook et notre site web pour qu'ils prennent contact avec nous. Il est important que les gâteaux offerts par les fées-sourire passent par l'association afin de bénéficier de l'assurance que nous avons contracté.



- **Qui prend en charge les coûts de fabrication du gâteau ?**

Vous devrez supporter le coût des matières premières, votre temps de réalisation ainsi que vos charges (eau, électricité). Vous ferez un don de tous ces éléments à l'enfant malade.

- **Quels sont les types de gâteaux que je devrai faire et de quelle taille ?**

Il y a deux possibilités :

- l'enfant est hospitalisé et l'hôpital n'accepte pas de nourriture extérieure. Dans ce cas, un faux-gâteau (en utilisant un dummy) décoré de pâte à sucre pourra être fait.
- l'enfant est à son domicile et peut manger un gâteau dans ce cas un gâteau pourra être fait

Nous donnerons le choix aux parents entre les différentes ganaches ci-dessous :

- Chocolat noir
- Chocolat au lait
- Chocolat blanc

Nous donnerons le choix aux parents entre ces différents types de gâteaux

- gâteau au yaourt, génoise
- molly cake ou sponge cake
- gâteau au chocolat

Le choix de gâteaux et de ganaches est relativement restreint afin que le coût supporté par la fée-sourire reste dans un budget restreint.

Le gâteau sera de 20 parts au maximum. Si les parents ont besoin de plus de parts, il faudra qu'ils achètent un gâteau par leurs propres moyens pour compléter.

Les gâteaux seront réalisés selon une hygiène de bonne mère de famille en tenant compte des règles du cake design et en utilisant des produits dont la date de péremption n'est pas dépassée.

Pour des raisons d'assurances, il sera demandé à toutes les fées-sourire de conserver les emballages et les tickets de caisse des produits et ce pendant 1 semaine après la livraison du gâteau.

Pour les enfants qui souffriraient d'intolérances alimentaires ou d'allergies, nous demandons aux parents de fournir eux-mêmes le gâteau. Ce gâteau devra pouvoir se conserver en dehors du réfrigérateur et faire au moins 6 cm de hauteur. La famille fournira les précautions de manipulation de ce gâteau pour éviter les contaminations croisées.

- **Comment se passe la livraison ?**

Il est demandé à la famille de venir chercher le gâteau chez vous à un horaire qui sera déterminé entre la famille et vous.

Vous devez être sensibilisé au fait que la famille traverse une difficile épreuve et que vous pourriez être parfois surpris de l'accueil de votre gâteau. Il ne faut pas en prendre ombrage, vous aurez procuré du plaisir à cet enfant mais les préoccupations de l'instant de la famille peuvent être complètement ailleurs (mauvaise nouvelle, enfant qui ne va pas va pas bien ...)



A l'inverse il se peut qu'un enfant entre deux traitements soient très joyeux et vous paraisse en très bonne santé et que vous vous demandiez pourquoi l'association lui a attribué un gâteau. Ces moments sont souvent rares et sont précieux et peuvent dépendre de la phase du traitement.

- Comment choisissons-nous la fée-sourire qui fera un gâteau ?

Il y a de multiples facteurs qui entrent en ligne de compte pour choisir une fée-sourire. Les principaux critères sont les suivants mais pas les seuls.

- Proche de l'endroit où la famille habite
- type de gâteaux (factice ou non)
- qualité des gâteaux
- disponibilité par rapport à la date souhaitée par la famille
- nombre de gâteaux déjà réalisés auparavant

- **Ai-je besoin d'être professionnel ?**

Les professionnels sont les bienvenus mais nous informons les parents qu'il se peut que ce ne soit pas le cas et nous avons contracté une assurance pour l'association qui couvre nos fées-sourire pour le risque d'intoxication alimentaire.

- **Qui décide du design du gâteau ?**

Le thème est défini par la famille, le design est défini par la fée-sourire.

Gardez en mémoire que votre but est d'offrir un moment de légèreté et d'échappatoire à la famille, ceci vous aidera à définir votre design.

Nous vous conseillons de ne pas accepter de photos de gâteaux en exemple de la part de la famille afin de ne pas vous mettre une pression inutile et le cas échéant provoquer une déception de la part de la famille si le gâteau n'était pas le même

- **Que dois-je faire si la famille souhaite me rémunérer ?**

Nous recommandons que les dons soient faits à l'association. Nous espérons pouvoir offrir aux donateurs la possibilité de déduire ce don de leurs impôts. Ces dons permettront également à l'association de pouvoir subvenir aux charges récurrentes (assurances, site web ...) ou exceptionnelles.

- **Pourrais-je communiquer sur le gâteau sur mon site web ou ma page Facebook ?**

Oui si la famille nous en a donné l'autorisation. Nous souhaitons vous sensibiliser au fait de ne pas le faire si vous n'y avez pas été autorisé afin de respecter l'intimité de la famille.